

## **PARTIE II, SECTION IV**

# **LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

### **Introduction**

Le chapitre 3 d'Action 21 reconnaît les liens entre la pauvreté et l'environnement. Il souligne que les ressources naturelles sont souvent les seules ressources des démunis du monde et que ceux-ci doivent disposer d'autres moyens d'existence durables pour éviter la dépendance destructrice à l'égard des ressources primaires. Il demande aux États d'aider les pauvres à parvenir à une existence dans un environnement durable. À cette fin, il propose un grand nombre de mesures. La réponse du Canada à ce chapitre est tout autant nationale qu'internationale.

### **Lutte contre la pauvreté au Canada**

Le Canada est un pays industrialisé et pourtant le nombre de Canadiens vivant dans la pauvreté a augmenté ces dernières années. «Vivre dans la pauvreté» renvoie habituellement à un niveau de vie inférieur au seuil de faible revenu, qui est calculé à partir du pourcentage du revenu consacré à la satisfaction des besoins fondamentaux, et aussi à partir de la taille de la famille et du lieu de résidence. Cette donnée indique que le pourcentage de la population du Canada vivant dans la pauvreté est passé de 15,2 p. 100 en 1990 à 17,9 p. 100 en 1993.

Divers programmes ont été instaurés pour combattre la pauvreté au Canada, dont les suivants sont parmi ceux qui engagent le plus de transferts de ressources :

- le Programme d'assurance-chômage du gouvernement fédéral qui assure un soutien du revenu à ceux qui perdent leur emploi;
- un éventail de programmes liés aux services sociaux, au revenu, à la santé et au logement sont créés à l'intention des personnes nécessiteuses par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et sont, pour la plupart, financés par le gouvernement fédéral en vertu du Régime d'assistance publique du Canada;
- le soutien du revenu accordé aux personnes âgées par le Programme de la sécurité de la vieillesse et par le Supplément de revenu garanti.

Les programmes sociaux du gouvernement fédéral et ceux de nombreuses provinces sont maintenant l'objet de réformes visant à les orienter davantage vers l'amélioration de la capacité des Canadiens à trouver et à garder un emploi grâce à de meilleures compétences.